

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

Séance du Conseil général du 2 décembre 2021

16. Position CM et décision CG sur le postulat UDC (A. T. Gutmann) « Optimisation de la déchetterie » (C. Ferrier)

Introduction

Le Parti UDC constate qu'à la déchetterie les bennes contenant les matières recyclables, telles que le papier journal et le carton, contiennent souvent des déchets inappropriés. Ceci a pour conséquence que la revalorisation de ces produits est rendue plus difficile, car ils doivent être triés. D'autre part, la rémunération pour ces produits est amoindrie.

Il demande que le Conseil municipal mette en place des affiches explicatives sur les différentes bennes afin d'éviter que des déchets inappropriés déclassent les produits "revalorisables". De plus, la page "Comment gérer vos déchets" du MEMODéchets devrait être disponible comme flyer à la déchetterie, afin de pouvoir informer les utilisateurs.

Développement

Des affiches avaient été réalisées et mises en place devant chaque benne en 2020. Avec le temps, ces affiches se sont dégradées ou ont carrément disparu. Le Conseil municipal chargera les responsables de la déchetterie de mettre à nouveau en place un affichage clair, afin d'informer les utilisateurs et de veiller à ce qu'il reste en place.

Durant les horaires d'ouverture, du personnel est toujours présent sur place afin de guider les utilisateurs et réduire le risque que des déchets inappropriés soient déposés dans la mauvaise benne.

Le Conseil municipal ne voit pas l'utilité de mettre à disposition des flyers à la déchetterie. En effet, chaque ménage le reçoit en début d'année. De plus, il est disponible en ligne sur l'application MEMODéchets. Toutefois, une version agrandie sera affichée à la déchetterie.

Parallèlement à ce qui précède, le Conseil municipal travaille sur l'amélioration de la déchetterie et sa gestion.

Avec les mesures décrites ci-dessus, l'Exécutif est persuadé que les utilisateurs de la déchetterie seront mieux orientés vers les bennes correspondantes à leurs déchets.

Conclusion

Le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter le postulat, ce qui va dans le sens de réaliser immédiatement les mesures décrites ci-dessus. Il propose de considérer ainsi ledit postulat comme étant réalisé.